



La ligne de la CHG et du Collectif

Certains nous reprochent notre intransigeance. Effectivement, nous ne transigeons pas quand il s'agit du service public hospitalier, de ses valeurs et de l'indépendance professionnelle de ses praticiens qui en est un des piliers. Mais cela ne nous a jamais empêchés d'être présents auprès des pouvoirs publics, de négocier et de conclure des accords dès lors qu'ils allaient dans le bon sens pour l'hôpital ou les carrières des PH. La CHG, faut-il le rappeler, a ainsi été signataire de 4 protocoles !

Ces dernières années, le maintien de cet engagement, de cette ligne cohérente et pragmatique, n'a pas été sans bénéfice pour l'ensemble des praticiens.



Fin 98, la CHG était déjà seule à condamner les propositions Aubry-Kouchner qui n'apportaient alors aucun remède à la perte d'attractivité des carrières. Nous avons été de toutes les mobilisations qui ont suivi jusqu'aux négociations avec la ministre où notre groupe a pris toute sa place et nous avons signé le protocole de mars 2000. Puis, l'application de la RTT et de la législation européenne ont été l'occasion de nouvelles négociations, de nouveaux protocoles qui ont représenté des avancées majeures pour nos conditions d'exercice et pour l'ensemble des disciplines. Nous ne permettrons pas qu'elles soient remises en cause.

A contrario, face au plan Hôpital 2007 nous avons jugé et dénoncé d'emblée comme très négatives les conséquences du projet de nouvelle gouvernance tant pour le fonctionnement de l'hôpital que pour les missions de service public et l'exercice médical à l'hôpital. Nous avons en particulier insisté sur les risques induits à terme par cette réforme pour le statut de PH. Porté très largement par la FHF avec dans son sillage l'ensemble des Conférences, ce projet était supposé suivre un enchaînement logique présenté comme implacable : la mise en place de la T2A imposait la nouvelle gouvernance qui elle-même impliquait la réforme de la place du

médecin à l'hôpital, celle du responsable de pôle d'abord, puis celle de tous les PH. On connaît la suite : le front uni des intersyndicats s'est rapidement lézardé et nous avons continué seuls à mener ce combat.

Faute d'avoir pu massivement mobiliser nos collègues et convaincre les autres Intersyndicats de l'importance des enjeux, notre action est restée sans grand effet sur les principales dispositions de la réforme. Mais nous avons eu la satisfaction d'être rejoints par cinq syndicats qui ont souhaité adhérer à notre groupe en constituant avec nous **le Collectif des Syndicats de PH pour la Défense de l'Hôpital Public**.



Aujourd'hui, c'est cette même ligne que nous avons défendue dans les négociations du premier trimestre 2005, en refusant de brader la spécificité et les fondements de notre statut pour de bien maigres avantages, qui ne seront certainement pas tous au rendez-vous. Alors, en quoi le maintien de nos convictions et de nos positions nous ferait-il devenir brusquement " clientélistes " à l'approche des élections, comme nous en accusent les signataires du protocole ?

Si faire notre métier de responsable syndical, de représentant des nombreux praticiens qui nous font confiance, c'est être clientéliste, alors oui, nous le sommes ! Et nous serons fidèles à nos engagements.

Aux prochaines élections statutaires de mai 2005, votez pour les listes de la CHG et du Collectif !

A. Chabert, G. Dauptain, B. Devergie, F. Douchain, G. Eschemann, Ch. Linget, P. Pelloux, M. Vignier, P. Faraggi

Votez pour nos listes d'union !

Les difficultés de l'hôpital public ne cessent de croître : submergé par l'urgence, la permanence des soins, et ses diverses missions sociales. Il ne parvient plus à préserver ses activités spécialisées programmées. La chirurgie, notamment, est particulièrement touchée. Et la crise démographique médicale, dont le pire est encore à venir, ne pourra, bien évidemment, que les accentuer.

Plus que jamais, il est nécessaire de **préserver la place du Praticien à l'hôpital et de défendre ce qui a justifié son choix pour l'hôpital public**. Si l'immobilisme et le conservatisme ne sont pas tenables, il ne peut non plus être question d'accepter les réformes drastiques que l'on veut nous imposer dans la précipitation. Loin de régler miraculeusement nos difficultés, elles renforceront encore, c'est une évidence, les contraintes

administratives et bureaucratiques qui entravent quotidiennement nos pratiques médicales.

Pour toutes ces raisons, nous nous sommes opposés à cette nouvelle gouvernance et à ses conséquences sur notre statut que l'on veut maintenant faire voler en éclat.

Pour toutes ces raisons, il y a un an, nous avons rejoint la CHG et créé le "Collectif des Syndicats de PH". Nous sommes convaincus que l'heure n'est pas aux particularismes et aux divergences sur l'accessoire. Tout au contraire, nous appelons au plus large rassemblement de toutes celles et de tous ceux qui veulent défendre notre statut actuel, auquel nous tenons, et notre indépendance médicale, gravement menacée. Cette **indépendance médicale** doit être préservée, parce que,

et uniquement parce que, c'est l'intérêt de nos patients. Pour la première fois, nos syndicats se sont regroupés avec la FNAP pour constituer les **listes d'union la plus large**. Ensemble, aujourd'hui, nous faisons liste commune pour la défense de notre indépendance médicale et de notre statut.

Par votre vote, nous vous appelons à soutenir ces grands principes qui fondent notre action.

G. Dauptain, B. Devergie, F. Douchain

Refondation syndicale

Francois Douchain

Alors qu'au sein de l'INPH nous défendions la collégialité par l'évolution des CME et l'indépendance professionnelle avant tout, nous ne pouvions plus accepter un discours ambiguë sur cette valeur fondamentale : les assurances verbales et les affirmations touchant à sa défense étaient trop contredites dans les faits par les gages que la Présidente donnait au Ministre. C'est sur cette discordance entre faits et discours que s'est produite la fracture interne : au moment de la signature de la

Nouvelle Gouvernance, la position de l'INPH ne pouvait définitivement plus nous convenir.

Ce refus de la compromission, ce souci d'efficacité et de cohérence, nous l'avons trouvé auprès de **la CHG et du Collectif des Syndicats de Praticiens**.

La défense de l'hôpital public, du statut unique et de l'indépendance professionnelle sont les trois socles de l'action syndicale ainsi refondée.

Quelles missions pour la CHG ?

Défendre l'indépendance professionnelle de l'ensemble des praticiens vis-à-vis des pouvoirs administratifs et financiers, seule garantie d'une médecine de qualité au service des malades,

Promouvoir et défendre l'hôpital public, maillon indispensable de la politique de santé publique,

accessible à tous sans discrimination sur l'ensemble du territoire national.

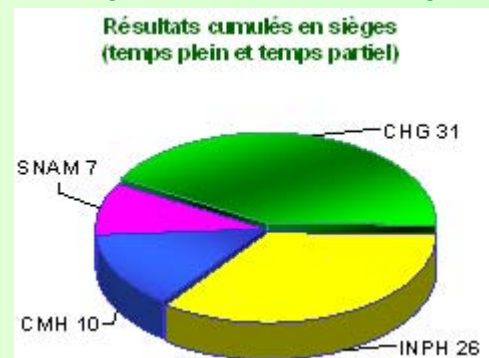
Préserver les intérêts moraux et matériels de l'ensemble des praticiens travaillant à l'hôpital, à temps plein comme à temps partiel.

Première organisation syndicale des praticiens hospitaliers

La Confédération et le Collectif représentent le regroupement syndical le plus important et le seul à être prioritairement orienté vers la défense des Hôpitaux Généraux et Spécialisés.

Dès les élections de 1998 où elle avait obtenu 5088 voix sur 14124 suffrages exprimés et remporté 40% des sièges, avant d'avoir été rejointe par les syndicats du Collectif, la CHG était l'organisation syndicale la plus représentative des PH temps plein et temps partiel.

Désormais, du fait de la prééminence de sa représentativité dans toutes les instances ministérielles, elle est le moteur de la défense syndicale et de l'amélioration des conditions de carrière, d'abord par la négociation et à chaque fois qu'il le faut en faisant appel à votre mobilisation.



Résultats aux élections de 1998

Pour préserver l'indépendance professionnelle des praticiens notre groupe :

- **Défend** le socle statutaire avec une nomination et une affectation nationale mettant les praticiens à l'abri des pressions politiques et administratives locales,
- **Refuse** la confusion des rôles gestionnaires et médicaux que traduit la contractualisation financière avec les directeurs, génératrice de conflit d'intérêts et de dérives, en exigeant la séparation des responsabilités liées aux fonctions, ce qui implique :
 - Une stratégie médicale arrêtée par une CME rénovée, véritablement représentative et démocratique et dotée d'un bureau efficace, sans risque de dérive autocratique ni de collusion médico-administrative,
 - Une responsabilité des soins assurée par les praticiens et une gestion assurée par les gestionnaires dont c'est le métier,
- **Combat** une contractualisation à partir d'un profil de poste définissant les objectifs à atteindre, un ensemble qui placera de fait les praticiens sous la tutelle directe du Directeur d'établissement.

NON ! la CHG n'a pas signé la condamnation de notre statut de PH !

La pétition lancée par la CHG recueille début avril plus de 5000 signatures !

De mémoire de PH, jamais une pétition n'avait atteint parmi nous une telle adhésion. La colère du Ministre en séance de négociation nous a montré qu'il en prenait toute la mesure. La liste des signataires a été adressée à chaque groupe parlementaire ainsi qu'au Président de la République.

Continuez à appeler à la signature autour de vous : www.chgweb.org

La T2A inquiète les directeurs...

Le doute sur la faisabilité de la réforme de la T2A s'insinue dans l'esprit de nos directeurs. Entendu lors du dernier comité de suivi de la T2A, ou l'ambiance n'était pas à la sérénité : "En fin d'année, les déficits seront tellement importants que vous serez obligés d'accorder des rallonges budgétaires aux uns et aux autres, selon des critères plus ou moins arbitraires. Cela décrédibilisera toute la réforme. Comment être crédible vis à vis de la CME et du CA quand on a défendu que la T2A allait améliorer la lisibilité des budgets hospitaliers ?" Après tout, c'est peut être là où veut en venir le Ministère : faire apparaître des déficits pour imposer des réformes encore plus drastiques. C'est ce que les directeurs craignent maintenant beaucoup.



P. Faraggi avec G. Vincent



Début mai, **votez** pour les listes présentées par la CHG avec le Collectif !

Ces élections sont importantes à double titre :

- d'une part, vous élisez vos représentants aux différentes commissions statutaires et de discipline des temps plein et des temps partiel,
- d'autre part, et c'est le plus important, vous construisez la représentativité de la CHG dans les instances de consultation et de négociation.

**Soyez attentif à votre avenir professionnel :
VOTEZ !**

**Toutes les listes seront en ligne sur
www.chgweb.org**



7 raisons de voter en mai 2005 pour la CHG et le Collectif !



Pour améliorer le service public, nos conditions d'exercice et notre statut, nous demandons :

1 Le maintien d'une nomination et d'une affectation nationales, mettant les praticiens hospitaliers à l'abri des pressions politiques et administratives locales

2 La priorité donnée aux activités médicales par rapport aux activités administratives et de gestion : l'organisation des soins sous l'autorité des praticiens et une gestion performante assurée par les gestionnaires.

3 Une revalorisation forte de l'astreinte sur un seul niveau, indemnisée de façon équivalente au secteur libéral ou récupérée au quart de sa durée à l'instar de la fonction publique hospitalière. Pour le déplacement, intégration enfin réelle dans les obligations de service du temps de soin avec prise en compte du temps de trajet sous la forme d'un forfait.

4 L'amélioration indispensable des conditions de carrière et de rémunération de l'ensemble des praticiens à temps plein comme à temps partiel sur la base d'un statut unique revalorisé appliqué prorata temporis avec :

- La mise en place d'une indemnité complémentaire à partir de critères définis annuellement par accord national entre les pouvoirs publics et les organisations syndicales représentatives des praticiens hospitaliers.

- La compensation des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 1985, par la prise en compte de l'ancienneté en tant qu'interne ainsi que des fonctions exercées dans la fonction publique (état, collectivités territoriales), le raccourcissement des échelons et la revalorisation progressive de l'ensemble de la carrière.

- Le paiement du supplément familial.

5 La mise à disposition des moyens indispensables pour une FMC de qualité et la responsabilité exclusive du CNFCH dans l'Évaluation des Pratiques Professionnelles.

6 La possibilité d'un départ en retraite à la carte sans pénalité entre 60 et 68 ans avec bonification pour les exercices excédant la durée réglementaire de cotisation et l'intégration dans l'assiette de cotisation Ircantec de l'ensemble de la rémunération et des diverses primes et indemnités du praticien.

7 Un Compte Epargne Temps à contenu garanti y compris pour les ayant droit et prorogéable jusqu'à la fin de carrière du PH.



La Confédération des Hôpitaux Généraux
avec le
Collectif des Syndicats de Praticiens Hospitaliers
 pour la défense de l'hôpital public



La Confédération des Hôpitaux Généraux - Président : P. Faraggi

Fédération des
 praticiens des
 Hôpitaux Généraux
 G. Eschemann



Syndicat National des
 Anesthésistes Réanimateurs
 Non Universitaires
 M. Vignier



Syndicat des
 Psychiatres des
 Hôpitaux
 P. Faraggi



Syndicat National des
 Biologistes des
 Hôpitaux
 Ch. Linget



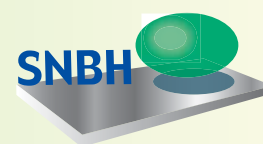
www.fnap.net



www.snmarhnu.org



www.psychiatrie.com.fr



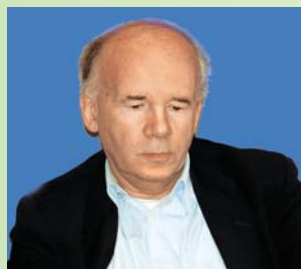
www.snbh.asso.fr

Syndicats associés :

Syndicat des Psychiatres Français - P. Stael
 Syndicat National des Gynécologues et Obstétriciens de France - G.M. Cousin

avec le Collectif des Syndicats de Praticiens Hospitaliers

Syndicat National des Praticiens Hospitaliers des Hôpitaux Généraux - B. Devergie
 Union Nationale des Syndicats de Médecins des Hôpitaux Publics - F. Douchain
 Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France - P. Pelloux
 Union Syndicale CFE-CGC des Médecins Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires - G. Dauptain
 Union Syndicale de la Psychiatrie - A. Chabert



Secrétariat Général : J.-C. Pénocet
 Polyclinique de psychiatrie - CHU - 34295 Montpellier
 fax : 04 67 33 66 70 - email : jc.penocet@wanadoo.fr

Toute l'actualité syndicale est disponible sur WWW.CHGWEB.ORG